

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Colombier-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal de Colombier-le-Vieux s'est réuni à la salle du conseil municipal
Sous la Présidence de Mme La Maire, Béatrice FOUR.

Convocation adressée par Mme La Maire, Béatrice FOUR, le 7 octobre 2025.

PRESENTS : FOUR Béatrice, DESRIEUX Claude, DESCHAMPS Charlotte, BOITARD Franck, MARGIER Jean-Pierre, LONDON Patrick, MAICHERAK Catherine, BESSET Aurore, THE Françoise, COUIX Joël, VERCASSON Xavier.

ABSENTS : M. VAUX Hubert.

GIRODON Didier pouvoir à BOITARD Franck

GERY Myriam pouvoir à FOUR Béatrice

Secrétaire de séance : MAICHERAK Catherine

Nombre d'élus présents : 11 – Nombre d'élus votants : 13

Le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 septembre 2025 : approuvé à l'unanimité

Délibération 2025/34 :

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les subventions pour l'année 2025.

Après discussions, et au vu des bilans, Le Conseil Municipal

- **VOTE** les subventions suivantes :

LO GAVELIER	650,00 €
Amicale Laïque	450,00 €
Boule du Plateau	250,00 €
Prévention Routière	160,00 €
Soleil d'Automne	250,00 €
Club du Vivarais	150,00 €
Trial Club de La Burle	400,00 €
Les Doux Sentiers de la DA'RUN	300,00 €
Colombier Sports et Loisirs	400,00 €
Coopérative Scolaire	350,00 €
Diapason	150,00 €
A.D.M.R	350,00 €

Et une subvention exceptionnelle de 150,00 € à l'association Elan Nature pour le démarrage de l'activité de l'association,

Une subvention exceptionnelle de 100,00 € à la Compagnie Prise de Pied pour le projet à destination des jeunes de « Halloween Circus »,

Une subvention exceptionnelle de 200,00 € à l'association « Instant Garenne », nouvellement créée en 2025, pour la programmation d'activités culturelles de qualité (50 € par concert).

13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Délibération 2025/35 :

OBJET : VALIDATION DU RAPPORT ETABLI PAR LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Vu la délibération n°2020-397 du 2 septembre 2020 du Conseil d'Agglomération instituant la Commission Locale de l'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui stipule que la CLECT doit évaluer les charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres en vue notamment du calcul des attributions de compensation,

Considérant la délibération n°2025-411 du 2 juillet 2025, le Conseil d'Agglomération à amender la délibération N°2017-295 du 20 décembre 2017, définissant l'intérêt communautaire en matière comme suit : « est déclaré d'intérêt communautaire la gestion de la lecture publique pour les communes accueillant une des antennes de la Médiathèque Intercommunale multi-sites, à savoir : Tournon sur Rhône, Saint Donat sur l'Herbasse et Saint Félicien. Cet intérêt communautaire prendra effet au 1er janvier de l'année qui suivra la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre du projet de construction/rénovation des antennes de la médiathèque intercommunale. »

Considérant le IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts prévoit que la CLECT est obligatoirement saisie à chaque transfert de compétence.

Considérant le rapport établi par la CLECT (annexé à la présente) est approuvé par ses membres à l'unanimité le 30 septembre 2025

Considérant que pour être validé ledit rapport doit recevoir l'approbation de la majorité qualifiée des conseils municipaux telle que prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du CGCT,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- **VALIDE** le rapport établi par la Commission Locale de l'Evaluation des Charges Transférées le 30 septembre 2025

13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Délibération 2025/36 :

OBJET : BAIL COMMERCIAL AVEC L'ENTREPRISE SIG-DRONE – COMPLEMENT A LA DELIBERATION 2025/18 ET ANNULATION DE LA DELIBERATION 2025/32

Par décision de Conseil Municipal du 19 juin, il a été décidé de louer des locaux commerciaux à la SAS SIG-DRONE.

Madame le Maire précise que le bail de 9 ans envisagé sera effectif à compter du 1^{er} novembre 2025.

La caution correspondra à un mois de loyer, à savoir 750,00 € H.T., soit 900,00 € T.T.C.

Les frais honoraires seront supportés par les parties à hauteur de moitié chacune.

Les conseiller municipaux, à l'unanimité,

- **SONT D'ACCORD** par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention, avec les compléments apportés, et,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le bail avec l'entreprise SIG-DRONE

Délibération 2025/37 :

OBJET : ADHESION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE COLOMBIER-LE-VIEUX AU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE D'ARCHE AGGLO

Le Conseil municipal de la commune de Colombier-Le-Vieux, réuni sous la présidence de Béatrice FOUR, Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,

Vu le projet de mise en réseau des bibliothèques porté par Arche Agglo dans le cadre de sa compétence en matière de lecture publique,

Vu la convention de partenariat proposée par Arche Agglo relative au fonctionnement du réseau,

Considérant que l'adhésion de la bibliothèque municipale de Colombier-Le-Vieux au réseau permettrait

- de mutualiser les ressources documentaires et numériques entre les bibliothèques du territoire,
- d'élargir l'offre de services proposés aux usagers (catalogue commun, carte unique, et gratuité pour les habitants d'Arche Agglo, réservations et prêts intercommunaux, animations culturelles),
- De bénéficier d'un appui technique et logistique d'Arche Agglo pour l'informatisation (logiciel commun, formation et maintenance...),
- De renforcer l'attractivité culturelle de la commune,

Et vu la dynamique de la bibliothèque municipale de Colombier-Le-Vieux portée par des bénévoles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité :

1. D'approuver l'adhésion de la bibliothèque municipale de Colombier-Le-Vieux au réseau de lecture publique d'Arche Agglo.

2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Arche Agglo ainsi que tous les documents afférents à cette démarche.

3. De maintenir le budget communal « achat livres » à 1 € par habitant pour les années à venir

13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Urbanisme :

Informations :

- Autorisations d'Urbanisme :

▪ *Dépôts :*

- DP00706925T0008 – CAMBON Marie-France – 20, rue du Cordonnier : pose d'une pompe à chaleur et panneau photovoltaïques,
- PC00706925T0008 – LES DOUX JARDINS DU VIVARAIS – 270, chemin de la Garenne : Rénovation d'une grange et changement de destination en gites,

▪ *Décisions :*

- PC00706925T0007 – MAISONNAS Michel – La Grangette : Nouvelle construction d'un tunnel agricole - accord
- DP00706925T0005 – CAMBON Marie-France – 20, rue du Cordonnier : pose d'une pompe à chaleur et panneau photovoltaïques – rejet tacite

- Droit de préemption,
- Divers.

Bâtiments

Informations :

- Projet terrain projets communaux « Résidence les près de la Salette » : suite avec Ardèche Habitat, échange en cours pour un dépôt de permis au 1^{er} trimestre 2026
- MAM : rencontre avec les porteurs de projet (3 personnes)
- Projet bâtiment Jourdan : avancement des travaux : peintures terminées, mobilier le 14 octobre
- Eglise : Dossier Fondation du patrimoine : non accepté.
- Divers.

Personnel :

Informations :

- Divers : ras.

Ecole :

Informations :

- Visite du DSDEN à l'école Charles Pélissier,
- Commission scolaire mercredi 15 octobre,

Voirie

Informations

- Travaux à venir : 2^{ème} tranche de travaux liée aux intempéries de l'automne 2023, Entreprise VAUX : fin des travaux, et entreprise JUNIQUE en cours,
- Voirie EVTP 2025, Emploi terminé Route vieille, Route de Clauzel et route du Doux ...A finaliser hameau des Claustres, Chemin du Faure.
- Reprise voirie de la départementale : nettoyage, traçage passage piéton, arrêts de bus et résine : en cours
- Divers.

Communauté d'agglomération

Informations :

- Commissions,
- Projet d'assainissement et eaux pluviales de Chardon, réunion le 24 septembre avec Arche Agglo et Naldéo, travaux prévus possiblement fin 2et 2026, reste à charge de la commune les caniveaux, le déplacement de la borne incendie, et la voirie sera reprise pour une partie par Arche Agglo et une partie la commune. Conjointement, le syndicat Cance Doux reprendra les réseaux d'eau.
- Divers.

CCAS :

Informations :

- Divers : Repas CCAS le 15 novembre à midi
- Réunion le 4 novembre à 18h30

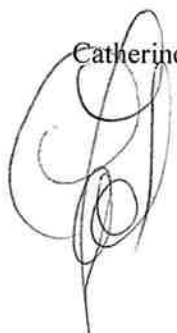
Divers :

Informations :

- Suite arrêt du cuivre : en 2027 coupure
- Bibliothèque : ras
- Assemblée Générale de l'Ardéchoise le 5 décembre 2025, à la salle culturelle
- 83 pognes vendues pour l'ADAPEI
- Bulletin Municipal, 1^{ère} réunion le 21 octobre à 18h
- Attribution des casiers pour les associations : dans l'attente de la finalisation des étagères par les agents communaux
- Rencontre prévue avec la cellule Débroussaillage du SDIS
- Divers.

Prochain Conseil municipal 17 novembre 2025 à 20h30

Le secrétaire de séance


Catherine Maicherak

Le Maire


Béatrice FOUR